



Strasbourg, le 14 mars 2024

De nouvelles opérations intégrées au Deuxième programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg

Le *Deuxième programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg (2019-2030)*, au cœur du projet de transition climatique, sociale et démocratique du territoire, fait l'objet d'un premier avenant d'amplification de la convention pluriannuelle signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et plus de 20 partenaires en mars 2020.

Ce premier avenant, signé en février 2024, vient abonder de 18,66 millions d'euros la participation de l'ANRU et Action Logement permettant ainsi de lancer de nouvelles opérations estimées à 212 millions d'euros, portées par les bailleurs sociaux et les collectivités. Au total, le concours financier de l'ANRU, d'un montant de 247,2 M€ permettra d'appuyer les opérations dont l'investissement est estimé à 1,2 milliards d'euros sur 10 ans.

Plus grand projet urbain de la métropole, ce programme de transformation, piloté par l'Eurométropole de Strasbourg, en lien étroit avec l'État, les communes concernées, l'ANRU, les bailleurs sociaux et les co-financeurs, vise à améliorer le cadre de vie des habitant·es en luttant contre les inégalités territoriales, en changeant l'image de ces territoires et en mettant en œuvre la transition environnementale. Il se déploie sur huit quartiers au sein de cinq communes (Neuhof, Meinau, Elsau, HautePierre, Cronembourg à Strasbourg ; les Écrivains à Schiltigheim et Bischheim ; Libermann à Illkirch-Graffenstaden ; les Hirondelles à Lingolsheim – projet achevé) et prévoit la mise en œuvre de plus de 330 opérations sur une dizaine d'années.

En 2020, l'ANRU a ouvert la possibilité d'engager un premier avenant à la convention pluriannuelle avec des soutiens financiers complémentaires permettant d'intégrer de nouvelles opérations. Ainsi, cet avenant et ce nouvel investissement concernent



notamment la restructuration de la Cité Moulin-Clainchard au Neuhof, la poursuite de la recomposition urbaine et de la diversification de l'habitat par de nouvelles déconstructions au Neuhof, à HautePierre et à Libermann.

« Avec des investissements désormais portés à 1,215 milliard d'euros, le territoire de l'Eurométropole amplifie son engagement résolu en faveur du renouvellement urbain des quartiers prioritaires jusqu'en 2030, pour améliorer leur cadre de vie et contribuer à leur transformation écologique, tout en bénéficiant aux acteurs économiques locaux impliqués », souligne **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

« Ce projet de long terme s'adapte au plus près des besoins en concertation avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires. Alors que les chantiers et les premières concrétisations se multiplient d'ores et déjà, nous poursuivons les discussions pour proposer de nouvelles évolutions à venir du programme, afin de tenir compte de la crise économique et sociale sans revenir sur les ambitions portées collectivement », ajoute **Nathalie Jampoc-Bertrand**, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du renouvellement urbain.

« Ce nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU), soutenu fortement par l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), va permettre d'amplifier les travaux de réhabilitation de logements, de requalification des espaces et de construction d'équipements publics dans les quartiers, au bénéfice des habitants. Conformément à la volonté du Gouvernement, cette transformation s'opère, dans le cadre de Quartier 2030, en complémentarité avec une nouvelle génération de contrats de villes qui permettra de conforter nos actions en faveur de l'emploi, de la sécurité du quotidien, de l'éducation et du vivre ensemble. L'abondement apporté dans le cadre de la signature de cet avenant 1 à la convention initiale, confirme donc l'engagement fort de l'ANRU et de sa délégation territoriale sur ce territoire », conclut **Josiane Chevalier**, préfète du Bas-Rhin et déléguée territoriale de l'ANRU.

